



Assurance/expert/ réparations

Par **willer79**, le **08/10/2018 à 16:10**

bonjour,rnj'ai un soucis avec mon assurance auto, je suis de Tours(37), j'ai eu un accrochage seul avec mon véhicule dans la Drôme(26), le 31/08/2018, j'ai donc contacté mon assurance pour déclarer le sinistre, je précise que je suis assuré tous risques...dans un 1er temps il m'ont trouvé un garage pour aller faire un devis, ce garage ne pouvait pas faire les réparations car pas adapté, il m'ont ensuite donné rendez vous chez un spécialiste camping car à Malataverne(26) pour faire expertiser mon véhicule, il a fallu ensuite que je me débrouille moi même pour trouver un carrossier adapté pour me faire un devis pour les réparations, j'ai donc fini par trouver un carrossier à Montélimar pour me faire un devis que j'ai envoyé à l'expert le 26/09/2018, et depuis c'est la galère il me font attendre et je suis bloqué dans la Drôme chez quelqu'un qui m'héberge, sans pouvoir rentrer chez moi, dans l'attente de pouvoir enfin amener mon véhicule à réparer...j'ai appeler plusieurs fois l'assurance pour savoir quand mon véhicule allait être pris en charge, la 1ère fois, ils m'ont dit que j'allais recevoir la réponse de l'expert dans quelque seconde, je n'ai évidemment rien reçu, la 2ème fois ils m'ont dit dans la journée, toujours rien, et la 3ème fois pareil, en rappelant une fois de plus ils m'ont dit sans rien m'avoir dit avant, qu'en fait, ils cherchaient un racheteur pour mon véhicule, qu'ils voulaient le racheter pour épave ect..alors que mon véhicule est très propre et sain, il y a juste ce petit accrochage à faire réparer, bref ils me disent qu'il faut que je leur envoi un mail stipulant que je souhaite faire réparé mon véhicule et non pas le vendre, mais c'est juste normal je ne vais pas me séparer de mon véhicule pour si peu..je vois bien qu'ils sont en train d'essayer de gagner du temps, essayer de monter quelque chose pour ne pas avoir à me payer les réparations..jje précise aussi que le devis + la franchise ne dépasse pas le montant du véhicule ni rien, donc ça aurait déjà dû être pris en charge, et mon véhicule devrait déjà être au garage... je ne sais pas ce qu'ils attendent!!???..nrnbref, quel recours me conseillez vous? que puis je faire?

Par **chaber**, le **08/10/2018** à **18:54**

bonjourrrn[citation].jje précise aussi que le devis + la franchise ne dépasse pas le montant du véhicule [/citation]le montant de votre franchise n'a rien à voir dans le calculrrnles assureurs ont tendance à mettre un véhicule en épave lorsque les réparations tournent autour de 80% de sa valeurrrnIl appartient dans ce cas à l'expert de vous proposer une estimation avec valeur éventuelle du rachat de l'épave. Vous avez un mois pour donner votre accord ou pas.
rrnSi le montant des réparations est inférieur à la valeur du véhicule retenue par l'expert vous aurez le choix de le faire réparer ou le céder à l'assureur.rnrnSi ce montant est supérieur l'assureur ne retiendra que la valeur du véhicule, le surplus restant à vos frais.

Par **willer79**, le **09/10/2018** à **10:51**

merci chaber pour votre réponse et votre aide...rrndonc je dois attendre sans rien dire et sans rien faire qu'ils rachètent mon véhicule en épave?!..ce n'est pas possible... mise a part ce petit accrochage mon véhicule et vraiment très propre et en très très bon état!!...et puis une fois mis en épave mon véhicule sera invendable, je n'envisage pas du tout cela!...rrnrsinon c'est l'expert qui estime la valeur du véhicule? du coup et ça n'a rien à voir avec la valeur d'achat du véhicule donné à l'assurance au départ? puisque lorsque l'expert a vu mon véhicule, et surtout le travail d'aménagement de la caisse en camping car aux norme ect, que j'ai effectué il a bien vu que mon camion avait pris une plus valu..(le truc c'est que je devais justement faire venir un expert pour faire réévaluer la côte de mon camion, suite aux modifications que j'ai apporté)rrnoù sinon je peux, par exemple, enlever un élément du devis pour réduire la facture, non?rrnrsinon pour être plus clair, lorsque j'ai assuré mon véhicule j'ai donné le prix d'achat qui était de 5300euros, donc ils se basent là dessus,(évidement aujourd'hui avec 10000euros d'aménagement pour la caisse en plus, mais pas pris en compte car je n'ai pas encore fait réévaluer mon véhicule par un expert)..donc le devis est de 4987.70euros TTC + 290euros de franchise..donc on arrive à 5277.20euros qui est inférieur à 5300euros..mais qui, effectivement, dépasse les 80% de la valeur donné lors de la souscription à l'assurance..rrncomment puis je faire?, j'ai l'impression d'être pris en otage est de n'avoir aucuns recours...

Par **chaber**, le **09/10/2018** à **11:11**

bonjourrrn[citation]donc le devis est de 4987.70euros TTC + 290euros de franchise..donc on arrive à 5277.20euros qui est inférieur à 5300euros.. [/citation]comme déjà dit le montant de la franchise n'a absolument rien à voir dans les calculs que vous projetezrrnVous avez acheté le véhicule 5300€ et fait 1000€ de frais.rnTrès souvent, en occasion, le prix d'achat est supérieur à la valeur réelle du véhicule, qui peut être revalorisée sur justificatifs.rnrn[citation]les assureurs ont tendance à mettre un véhicule en épave lorsque les réparations tournent autour de 80% de sa valeurrrn[/citation]répétitionrrnPour vous répondre au plus juste il faudrait connaître la proposition de l'expert sur la valeur du camping-car (ou fourgon aménagé) au jour du sinistre.rnrnSelon cette valeur vous aurez le choix de procéder ou non aux réparations, comme indiqué

Par **willer79**, le **09/10/2018 à 11:44**

merci encore pour vos explications...rnok donc je met de coté la franchise qui n'a rien a voir dans le calcul..on est donc à 4987.70euros de réparations..rnnsinon pour l'aménagement c'est 10 000euros de frais que j'ai effectuer ce n'est pas rien et j'ai les factures...rnalors, si j'appel l'expert, et demande combien il a évalué mon véhicule le jour de l'expertise après le sinistre, il doit me le dire?..rnautre chose, ils m'ont demandé de leurs envoyer un mail pour notifier que, "je souhaitais conserver et faire réparer mon véhicule et non pas le vendre", mais je n'ai pas encore envoyé ce mail, car j'ai peur qu'ils s'en servent pour se décharger et me dire que, je n'ai pas voulu que l'on me reprenne où vendre mon véhicule du coup tant pis pour moi et rien est pris en charge..je me trompe peut être, mais je ne sais pas..

Par **chaber**, le **09/10/2018 à 15:49**

normalement c'est le rôle de l'expert qui doit vous envoyer en premier lieu copie de son rapport précisant la valeur retenue pour le véhicule et mentionnant la valeur d'épave. Vous devez répondre dans le mois.rnVous réclamez par LRAR cette copie à votre assureur ou à l'expert

Par **willer79**, le **10/10/2018 à 12:19**

alors j'ai réussi à contacter le bureau d'expert, j'ai demandé à combien l'expert avait estimé mon véhicule, ils m'ont dit 5000euros, ce que je trouve peu..rndonc comme il y a 4987.70euros de réparations, donc tout juste inférieur à l'estimation de l'expert, ils m'ont dit qu'ils avaient mis mon véhicule en "appel d'offre", je ne sais pas où ils veulent en venir!? ..rnje leur ai fait part aussi de la revalorisation de mon véhicule suite à l'aménagement qui à été effectué comme vous me l'aviez conseillé, et je dois leurs envoyer toutes les factures comme justificatif, mais je ne sais pas si ce sera pris en compte..rnen attendant je peux enfin partir de la Drôme où j'étais bloqué depuis 1 mois, car j'étais dans l'attente de la réponse de l'expert et des réparations et rentrer chez moi avec mon véhicule, il faudra du coup que je retrouve un autre carrossier sur Tours et que je refasse faire un autre devis dans ma région pour les réparations..rnnsinon j'attend la réponse par mail de l'expert pour le 15 octobre, et si je ne reçois pas le rapport je leur réclamerais à ce moment une copie par LRAR...

Par **chaber**, le **10/10/2018 à 18:58**

bonjourrnVous avez tout intérêt à ce que l'expert revoie son rapport en hausse.rnSi le véhicule est mis en épave à valeur 5000€ et que vous le conserviez il y aura obligatoirement opposition administrative de la carte grise pour vendre.rnVous pourrez certes procéder aux réparations mais il faudra repasser devant l'expert pour faire lever cette opposition

Par **willer79**, le **11/10/2018 à 10:58**

bonjour,rnrnen tout cas je vous remercie beaucoup de prendre le temps de me répondre, de m'aider à comprendre et y voir plus clair...rnrndonc, je vais leur envoyer ce message en prenant en compte ce que vous m'avez dit:rnrn"je vous informe que je ne souhaite absolument pas que mon véhicule soit soumis a un appel d'offre, mis en vente, et considéré comme une épave, avec par la suite une opposition administrative de la carte grise pour vendre, car oui, effectivement je pourrais faire réparer mon véhicule, mais il faudra que je repasse devant un expert pour faire lever cette opposition, et il en est hors de question, je souhaite conserver et faire réparer mon véhicule, car il est en très très bon état, le contrôle technique est vierge, l'aménagement camping car de la caisse est neuf, et je vais d'ailleurs vous envoyer toutes les factures comme justificatifs de l'aménagement pour une revalorisation de mon véhicule à la hausse.."..donc veuillez stopper toutes vos démarches pour faire passer mon véhicule en très bon état pour une épave, et veuillez attendre que je vous fournisse les justificatifs pour une revalorisation à la hausse!..rnrndites moi ce que vous en pensez, est ce qu'il y a des choses a rajouter où supprimer?, est ce que ce message peut changer quelque chose et vraiment stopper leur démarche d'"appel d'offre" dans l'attente de mes justificatifs?rnrnsinon autre question:rnest ce qu'une fois le rapport de l'expert effectué, la décision est-elle "définitive", où est ce que je peux refuser/contester leur décision?, car si ils mettent mon véhicule en épave, je suis totalement contre et je veux pouvoir m'y opposer, car ce n'est pas "normal" de considérer un véhicule aussi propre et en bon état que le mien comme épave c'est impensable...rnrncordialement

Par **chaber**, le **11/10/2018 à 16:48**

bonjourrnrnAttendez d'avoir le rapport d'expert chiffrant exactement votre véhicule reprenant votre facture avant d'envoyer un tel courrier qui ne servira à rien sauf à braquer inutilement l'assureur.rnrnQuestion: votre contrat fait-il référence à la valeur que vous avez déclarée à l'achat?

Par **morobar**, le **11/10/2018 à 16:57**

Bonjour,rnrn[citation]"je vous informe que je ne souhaite absolument pas que mon véhicule soit soumis a un appel d'offre, mis en vente, et considéré comme une épave, avec par la suite une opposition administrative de la carte grise pour vendre,[/citation]rnrnContester la qualification de VEI avec blocage du certificat de circulation n'est pas une option à votre choix/disposition.rnrnQuelque soit votre décision, le classement aura lieu et vous ne pourrez pas échapper à l'expertise de contrôle.rnrnIci pour la suite:rnrn<https://www.lesfurets.com/assurance-auto/guide/comment-remettre-en-circulation-un-vehicule-economiquement-irreparable>

Par **chaber**, le **11/10/2018 à 20:08**

@morobarrnnvous n'apportez rien de plus à ce qui a été dit.rnrnMa réponse sera fonction du rapport d'expert de l'assureur

Par **morobar**, le **12/10/2018** à **08:27**

La preuve que si, elle réside dans les conclusions de notre ami et son message "11/10/2018 à 10:58 " auquel je répondais.rnJe me doute bien ne rien vous avoir appris.

Par **chaber**, le **12/10/2018** à **10:42**

ma réponse à 16h 48rn[citation]Attendez d'avoir le rapport d'expert chiffrant exactement votre véhicule reprenant votre facture avant d'envoyer un tel courrier qui ne servira à rien sauf à braquer inutilement l'assureur. [/citation]

Par **willer79**, le **12/10/2018** à **13:27**

ok... je n'envoi rien et j'attend le lundi 15 octobre pour connaître la réponse de l'expert, je reviens donc vers vous lundi pour vous dire ce qu'il en est..rnrnmerci..

Par **willer79**, le **09/11/2018** à **14:26**

Bonjour, me revoilà,rnrnje viens donner des nouvelles..rnrndonc j'ai attendu le rapport d'expertises que j'ai reçu le 20octobre..rnrnL'expert avait évalué mon véhicule à 5000euros seulement..rnrnalors, ils me proposent: soit de céder mon véhicule a mon assurance ce que je refuse totalement..rnsoit de le conserver, il est noté: rnsi vous choisissez de conserver votre véhicule votre assureur vous indemniserà sur la base de la différence entre la valeur avant sinistre et la valeur après sinistre...(je ne comprend pas vraiment ce que ça veut dire? combien je vais être indemnisé du coup? mon véhicule est-il considéré comme épave? est ce que je pourrais le vendre si je le souhaite plus tard, et sans soucis?..)rnrndonc, suite au rapport d'expertise que j'ai reçu,je leur ai envoyé plus de 7000euros de factures et tickets de caisses dû à l'aménagement de mon véhicule et frais mécanique (réparation, pièces changées) pour une revalorisation, comme vous me l'aviez conseillé..rnrnJe viens de recevoir ce jour, un courrier du BCA me disant:rnrnnous vous informons qu'après une nouvelle étude de votre dossier, nous avons revu la valeur avant sinistre de votre véhicule à 5750e tvac..rnrnvous devez toutefois nous retourner les documents de cession dûment complétés..(mais je souhaite pas céder mon véhicule, je souhaite le faire réparer, je ne comprend pas)rnrnFranchement, j'hallucine complètement...je leur envoi plus de 7000euros de factures et ils augmentent la valeurs du véhicule avant sinistre de 750euros...nan mais c'est dérisoire, c'est une blague, ils se foutent de moi, c'est pas possible!!!???rnrnQue dois je faire, que puis-je faire et qu'est ce qu'il va se passer?..